

« LE SAVOIR VIVRE ENSEMBLE »

La notion du « SAVOIR VIVRE ENSEMBLE », est dictée par le BON SENS, le CIVISME et le RESPECT des AUTRES, le RESPECT des ESPACES PUBLICS et PRIVÉS...

C'est bien connu : « **Ma liberté s'arrête là où commence celle des Autres** »,

« **Eviter de faire subir aux Autres ce que je ne voudrais pas subir moi-même !** »

Les nuisances visuelles, sonores ou olfactives perturbent la vie de chacun. Grâce à un peu plus d'attention de la part de tous, notre quotidien peut s'améliorer facilement.

C'est très simple : **Moins de nuisances pour plus de qualité de vie !**

Quelques exemples de savoir vivre en collectivité :

J'évite de faire du bruit à n'importe quel moment : les bruits provenant des activités de bricolage, d'utilisation d'engins bruyants, les aboiements continuels d'animaux domestiques, les pots d'échappement "trafiqués" sur les cyclomoteurs, le tapage nocturne, y compris à l'occasion de fêtes et de réceptions **sont interdits**.

Les travaux bruyants d'entretien, de bricolage ou de jardinage, se font uniquement dans les plages horaires autorisées :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Je débroussaille pour ne pas envahir. Il arrive qu'une végétation mal entretenue finisse par gêner les voisins.

Je ne fais pas de feu de végétaux ni de déchets. Simple respect de l'environnement et du voisinage.

Je trie mes déchets. Chacun doit contribuer activement au tri et à l'élimination de ses déchets. Le tri préserve l'environnement. Pour rester agréable, la Commune doit rester propre.

La CAPI a mis en place de nombreuses déchetteries, les lieux et horaires d'ouverture sont consultables sur le site de la CAPI (www.capi-agglo.fr) ou en Mairie.

Bien sûr ces règles de bon sens s'appuient sur différents textes de lois : Code Civil, arrêtés Préfectoraux, jurisprudence,... consultables en Mairie ou sur internet.

Finalement, en adoptant un **comportement responsable**, on évite de déranger les autres et chacun peut donc vivre dans les conditions d'un voisinage cordial. Alors tous ensemble, conjuguons nos efforts pour garantir la tranquillité de chacun !

Vive les bonnes relations entre voisins et administrés !